



Mairie de La Rivière- Drugeon

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 Mars 2014

Sur convocation du 11 Mars 2014

***Etait absente Mme Marjorie PARRIAUX et
excusé M. André TRIMAILLE***

Secrétaire de Séance : Mme Carine BOURDIN

I) Approbation du compte rendu précédent.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

II) Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2013

Les membres du conseil approuvent les comptes administratifs 2013 et constatent la concordance avec les comptes de gestion.

III) Vote des budgets primitifs 2014

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents les budgets proposés :

Cimetière : Investissement Recettes 8 945 euros
Investissement Dépenses 8 945 euros

Assainissement : Fonctionnement Recettes 78 052 euros
Fonctionnement Dépenses 78 052 euros
Investissement Recettes 70 216 euros
Investissement Dépenses 70 216 euros

Commune : Fonctionnement Recettes 880 364 euros
Fonctionnement Dépenses 880 364 euros
Investissement Recettes 372 019 euros
Investissement Dépenses 372 019 euros

IV) Vote des taxes

Le conseil décide d'augmenter les taux d'impôts locaux pour 2014 de 2 % pour la taxe d'habitation et 1,15 % pour la taxe foncière bâti et non bâti.

Les taux votés sont donc :

- Taxe d'habitation 16,14 %
- Taxe foncier bâti 12,69 %
- Taxe foncier non bâti 19,58 %

V) Vote des subventions annuelles

Le conseil reconduit les subventions comme en 2013.

VI) Vote du prix de l'assainissement

Le conseil décide de ne pas augmenter la redevance assainissement : le tarif reste fixé à 1 € / m³ d'eau consommé.

Le maire rappelle que cette année la communauté de communes facturera directement aux usagers la part transport.

VII) Attribution logement communal

Un logement communal sera disponible à compter du 1^{er} mai 2014.

Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie mais aucune n'a donné suite pour l'instant.

VIII) Autres délibérations

- Le maire informe le Conseil que le garage communal pourra être acquis cette année pour éviter des frais de portage auprès de l'EPF. Le conseil donne son accord.
- Le Conseil accepte d'amortir le fonds de concours versé au SEVAD sur 1 an.
- Le Conseil accepte l'encaissement du chèque du CNAS de 165,04 € correspondant à un trop versé sur l'exercice 2013.

XI) Questions et informations diverses

- Demande de l'ACCA pour construire un chalet de chasse : la décision sera prise par le prochain conseil municipal et après rencontre avec le président de l'association.
- Demande de Marion Planet pour louer une partie de la parcelle AD 757 pour y créer un potager. Le conseil donne son accord.
Emmanuel Redoutey est chargé de définir avec elle les modalités de location et la surface de terrain exploitable pour chaque jardin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

**Le Maire,
Christian VALLET**